

NOTICE TECHNIQUE SUR L'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de Suresnes est du type unitaire, dans sa totalité.

1 • EVACUATION DES EAUX USEES

1.1 - Description du réseau

La partie de la commune située au Nord d'une ligne place Henri IV - hôpital Foch - envoie ses eaux usées dans le collecteur rive gauche de la Seine (branche Sud). Ces eaux aboutissent à la station de relèvement du pont de Courbevoie et sont ensuite envoyées dans l'émissaire Clichy-Achères (branche d'Argenteuil en 1ère phase et branche Bezons en 2ème phase), pour être traitées à Achères.

La partie Sud de la commune est drainée en eaux usées sur les collecteurs du boulevard Henri Sellier et du quai Galliéni. La reprise de ces eaux usées s'effectue près du pont de Suresnes, dans une branche d'émissaire dénommée « antenne de Suresnes ». Celle-ci achemine les eaux usées vers l'émissaire Sèvres-Achères 1ère branche, afin de les traiter à Achères.

1.2 - Dispositions réglementaires

Il est à noter que la commune a rédigé un « Règlement d'Assainissement » définissant les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans le réseau d'assainissement communal.

Les dispositions de ce document doivent être respectées par les pétitionnaires.

2 • EVACUATION DES EAUX EN CAS DE FORTE PLUIE

Les collecteurs rive gauche de la Seine sont équipés de déversoirs d'orage, qui permettent de décharger les ouvrages à partir d'un certain niveau de remplissage.

3 • DEFENSE CONTRE LES CRUES

En cas de crue de la Seine, les déversoirs d'orage sont fermés et « l'antenne de Suresnes » permet l'évacuation de la totalité des eaux vers l'émissaire Sèvres-Achères.